

VILLE D'AVION

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Consultation selon la procédure adaptée en application des articles R. 2123-1 à R. 2123-8 du Code de la Commande Publique

Identification de l'Organisme qui passe le marché :

Mairie d'AVION - Place Jacques Duclos - 62210 AVION

☎ 03.21.79.44.79 - 📠 03.21.67.75.81 Courriel : marchespublics@ville-avion.fr

Objet du marché :

Marché à bons de commande relatif aux travaux d'aménagement d'un terrain multisport - Cité des Crêtes de PINCHONVALLES

La présente consultation concerne le marché le marché à bons de commande relatif aux travaux d'aménagement d'un terrain multisport situé Cité des Crêtes de Pinchonvalles à Avion (62210).

La description des travaux à exécuter figure au CCTP.

Lieu(x) d'exécution :

**Cité des Crêtes de Pinchonvalles
62210 AVION**

Le présent marché public est fixé sans montant minimum et avec un montant maximum estimé à 170 000 HT pendant toute la durée du marché. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande. La présente consultation n'est pas allotie

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45112720-8	« Travaux d'aménagement paysager de terrains de sport et d'aires de loisirs »

Le marché est conclu pour une période initiale de deux mois à compter de la date fixée par ordre de service prescrivant le démarrage des travaux et 15 jours de préparation.

Les délais d'exécution ou de livraison des prestations sont fixés à chaque bon de commande conformément aux stipulations des pièces du marché.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Points
<p>1- <u>VALEUR TECHNIQUE (NOTE SUR 50)</u></p> <p>Le critère « Valeur technique », noté sur 50 points, sera apprécié selon les sous- critères énoncés ci-dessous et sur la base du mémoire technique remis par le candidat dans le cadre de son offre</p>	50
<p>1.1 -DISPOSITIONS ARRETEES PAR L'ENTREPRISE POUR GARANTIR LA QUALITE DES PRESTATIONS A REALISER ET LE RESPECT DES DELAIS D'EXECUTION (SUR 30 POINTS)</p> <p>Les éléments de précision suivants seront apportés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Procédés d'exécution envisagés (5 points) Liste des fournitures et fournisseurs, fiches techniques des produits apportant la valeur esthétique du projet (la structure multisport, la structure FITNESS, le mobilier, revêtements de sol, ...) (15 points) • Plan de contrôle réalisé par l'entreprise pour ce chantier (1 points) • Méthodologie d'élaboration et de validation des documents d'exécution (2 points) • Documents graphiques permettant la compréhension du contenu de l'offre (perspective, vues, ...) (7 points) 	30
<p>1.2- MOYENS HUMAINS ET MATERIELS DE L'ENTREPRISE CONSACRE AU MARCHÉ (10 points)</p> <p>Le sous-critère « Moyens humains et matériels de l'entreprise consacré au marché » noté sur 10 points, sera évalué sur la base de la présentation dans le mémoire technique des éléments suivants :</p> <p><u>1.2.1 Moyen Humains</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Organigramme fonctionnel de l'équipe affectée à l'opération avec le nombre de personnes affectées au chantier (mini ou maxi selon planning) ventilé par qualifications de personnel (5 points) <p><u>1.2.2 Moyen Matériel (5 points)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Description du matériel • Matériels les plus adaptés au chantier • Moyens apportés par les sous-traitants et liste des tâches sous-traitées (le cas échéant). 	10
<p>1.3 - PERFORMANCES EN MATIERE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT LIEE A LA NOTION DE DEVELOPPEMENT DURABLE (SUR 10 POINTS)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les fiches techniques attestant du recours à des produits à faible impact environnementaux, amendements agréés culture biologique (3 points) • Indication des modes opératoires et techniques en matière de gestion des déchets sur le chantier (3 points) <p>Une note indiquant les principales mesures prévues pour réduire les nuisances et les impacts environnementaux du chantier (nuisances sonores, nuisances de l'air, nuisances visuelles, pollution de l'eau et du sol, pollution due au transport, nuisances aux riverains et usagers du site...) (4 points)</p>	10

<p>2- PRIX DES PRESTATIONS (NOTE SUR 30)</p> <p>Le critère « prix des prestations », noté sur 30 points jugés au regard du montant du détail estimatif sur la base des prix du Bordereau de Prix Unitaire.</p> <p>Note = 30 x MOMD/MOJ</p> <p>Dans laquelle:</p> <ul style="list-style-type: none"> - MOMD : Montant de l'offre la moins-disante - MOJ : Montant de l'offre jugée. <p>La note ainsi obtenue sera arrondie à 2 chiffres après la virgule. Les arrondis seront traités de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si la troisième décimale est comprise entre 0 et 4 (ces valeurs incluses), la deuxième décimale est inchangée (arrondi par défaut). - Si la troisième décimale est comprise entre 5 et 9 (ces valeurs incluses), la deuxième décimale est augmentée d'une unité (arrondi par excès). 	30
<p>3- DELAI D'INTERVENTION (NOTE DUR 20)</p> <p>Le critère « délai » noté sur 20 points, sera apprécié selon les sous-critères énoncés ci-dessous :</p> <p>Le candidat ayant proposé le délai le moins élevé sera crédité de 20 points. Les offres des autres candidats seront soumises à la règle de calcul suivante</p> <p>Note = 20 x DOMD/DOJ</p> <p>Dans laquelle:</p> <ul style="list-style-type: none"> - DOMD : Délai de l'offre la moins-disante - DOJ : Délai de l'offre jugée. <p>La note ainsi obtenue sera arrondie à 2 chiffres après la virgule. Les arrondis seront traités de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si la troisième décimale est comprise entre 0 et 4 (ces valeurs incluses), la deuxième décimale est inchangée (arrondi par défaut). <p>Si la troisième décimale est comprise entre 5 et 9 (ces valeurs incluses), la deuxième décimale est augmentée d'une unité (arrondi par excès).</p>	20

Précisions concernant la valeur Technique

Chaque point analysé sera apprécié par l'échelle de notation suivante :

Appréciation	% des points attribués
Non répondu	0%
Insuffisant	20%
Partiellement Insuffisant	40%
Suffisant	60%
Bon et avantageux	80%
Très Intéressant	100%

Non Répondu : Le Candidat n'a pas fourni l'information ou le document non éliminatoire demandé par rapport à un critère fixé.

Insuffisant : Le Candidat a fourni l'information ou le document par rapport à un critère fixé, mais dont le contenu ne répond pas aux attentes.

Partiellement Insuffisant : Le Candidat a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, mais dont le contenu ne répond qu'en partie aux attentes.

Suffisant : Le Candidat a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé et dont le contenu répond aux attentes minimales, mais qui ne présente aucun avantage particulier par rapport aux autres candidats.

Bon et avantageux : Le Candidat a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé et dont le contenu répond aux attentes et qui présente un minimum d'avantages particuliers par rapport aux autres candidats, ceci sans verser dans la sur-qualité ou la surqualification.

Très intéressant : Le Candidat a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé et dont le contenu répond aux attentes et qui présente de nombreux avantages particuliers par rapport aux autres candidats, ceci sans verser dans la sur-qualité ou la surqualification.

Date limite de réception des offres : Jeudi 20 juin 2024 à 12 H 00

Le Dossier de Consultation des Entreprises est disponible gratuitement par téléchargement, il est mis à disposition des opérateurs économiques par voie électronique à l'adresse électronique suivante :

<https://marchespublics596280.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=562967&orgAcronyme=c7c>

Date d'envoi de l'avis de publication au BOAMP Référence n° 24-62698: 30 Mai 2024